

Lettre ouverte au Ministre pour notre enseignement agricole public.



Les dernières réformes imposées par l'Éducation nationale, comme celle du baccalauréat, n'ont pas permis à l'enseignement agricole de peser sur les décisions prises ; les mêmes effets se sont fait ressentir lors de la crise de la covid-19. Avant la fin de votre mandature, nous réclamons des gestes forts pour notre enseignement agricole public.

Avant la fin de votre mandature, nous réclamons des gestes forts pour notre enseignement agricole public.

La crise de COVID a montré l'implication de tous les personnels (administratifs, AESH, AE, salariés, direction, enseignants, formateurs etc.) au sein de notre Ministère et notamment nos établissements agricoles. Cette crise a aussi montré au grand jour nos faiblesses en terme de logistiques et d'équipements informatiques.

Cette crise n'est pas terminée et l'on se doit de garder une solidarité vis-à-vis de toute la communauté éducative en protégeant les plus faibles.

Tous les personnels (du titulaire au contractuel) ont su répondre à cette crise souvent avec des moyens personnels souvent non reconnus et non financés par notre Ministère. Notre positionnement dans les territoires ruraux avec des internats dans nos lycées ont pu apporter des solutions et une contribution importante en obtenant des résultats remarquables aux examens cette année avec souvent un emploi à l'issue des formations. Notre enseignement agricole grand "comme une grosse académie de l'Education Nationale» est une chance pour de nombreux apprenants et un outil indispensable pour l'avenir de nos filières agricoles et alimentaires par la voie scolaire, apprentissage et adulte.

Nos filières agricoles et alimentaires doivent répondre aux attentes de la population dans tous les moments. On ne peut négliger le réel besoin de projet novateur pour répondre aux défis

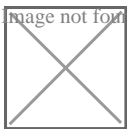
de demain (agroécologie). Nos établissements doivent jouer un rôle essentiel pour relever le défi du renouvellement des générations mais aussi être porteur d'innovations par des nouvelles formations en formant les futurs agriculteurs, paysagistes, forestiers etc pour faire face aux enjeux de notre époque.

Des mutualisations sont parfois possibles avec l'Éducation nationale. Celles-ci ne doivent pas se faire au détriment de l'enseignement agricole en fermant des classes ou des filières. Une nouvelle fois, en dialoguant avec nos collègues, nous constatons que l'enseignement agricole n'a pas le droit à la même information au sein des établissements de l'Éducation Nationale. Notre Ministère doit retrouver une large autonomie vis à vis de l'Éducation Nationale et faire valoir ses approches pédagogiques différentes et innovantes.

Nathalie Delattre (Sénatrice) indique :

- *"Le syndicat majoritaire des enseignants de l'enseignement public considère que le ministère n'assume plus correctement la tutelle de l'enseignement agricole et qu'il prône le rattachement à un grand ministère unique d'éducation et de formation couvrant l'ensemble des structures d'enseignement. Au sein de la mission, nous ne partageons pas cette revendication, mais elle a été clairement exprimée. Elle précise: " **la création d'un ministère unique réunissant l'ÉN et l'EA est la première demande posée par le syndicat majoritaire de l'EA.**" Tout en ajoutant que : " **le Sénat y est opposé.**"*

Image not found or type unknown



Le SEA UNSA, depuis sa création, s'est positionné très clairement sur ce sujet en s'opposant à un regroupement pour tendre vers un grand Ministère de l'éducation où nous n'aurions pas notre place et où nous perdriions nos spécificités. Nous revendiquons aussi un choix de formations ouvertes au sein des EPLEFPA (scolaire et apprentissage).

Les dernières réformes imposées par l'Éducation nationale, comme celle du baccalauréat etc..., n'ont pas permis à l'enseignement agricole de peser sur les décisions prises dans les réunions syndicales ; les mêmes effets se sont fait ressentir lors de la crise de la covid-19.

Notre Ministère est fragilisé aussi depuis des années sur le plan budgétaire ; **la direction du Budget à Bercy serait-elle devenue la seule chambre d'écoute de notre Ministère de l'Agriculture ?** On ne peut sans arrêt suspecter l'enseignement agricole de dépenser trop en soulignant le manque d'apprenants et l'augmentation des coûts de nos formations. Il convient de prévoir l'avenir en proposant des concours aux agents ACN et d'arrêter le manque de renouvellement de postes au sein de nos lycées agricoles publics.

Les difficultés rencontrées sur le terrain pour ouvrir des formations, maintenir des optionsscolaires non financées par le Ministère mettent certains établissements en fragilités financières. Les exploitations agricoles sont souvent en grandes difficultés financières et ne permettent plus de répondre aux demandes légitimes des apprenants. Les DRAAF ont aussi un rôle à jouer en refusant des formations concurrentielles (privé, public) dans un secteur proche. Enfin, la seule approche budgétaire ne peut être la seule solution aux problèmes que rencontre notre enseignement agricole. **L'enseignement agricole a fait largement sa part de sacrifice ; le prochain budget devra correspondre à l'attente des personnels, des parents, des apprenants.**

Le SEA-UNSA souhaite également évoquer la formation professionnelle et les conséquences de la loi Pénicaud "Choisir son avenir professionnel" pour signaler une inquiétude de certains établissements et des 5000 agents ACB qui sont les oubliés du système (salaire, avancée de carrière etc...). La concurrence et l'ouverture des formations ont mis le système en difficulté. L'autonomie que notre organisation syndicale revendique ne peut se mettre en place sans l'appui de textes juridiques appliqués par tous. En effet, les agents contractuels sur budget travaillent dans plus de 94 CFA et 154 CFPPA publics et contribuent à un taux d'insertion de plus de 85% des jeunes à l'issue de leur formation. L'encadrement réglementaire de leur profession fait défaut. Il y a de moins en moins de disparités avec l'Éducation Nationale sauf pour ce qui est de l'autonomie des EPL et l'absence de textes ministériels pour ces agents de CFA, UFA. Si les salariés des exploitations agricoles au sein des EPLEFPA, de droit privé, relèvent d'une convention collective, ce n'est pas le cas pour les agents de droit public au niveau des CFA/ UFA/ CFPPA où le travail peut être exclusivement du face à face pédagogique ou orienté sur des missions annexes : ingénierie, recrutement, recherche de maîtres d'apprentissage etc

Image not found or type unknown



Un texte juridique du premier ministre pour le temps de travail des formateurs permettrait de sécuriser le système et de tendre vers des EPLEFPA apaisés offrant un choix de formation sur des bases et temps de travail identiques aux collègues exerçant des fonctions analogues.

le Ministre de l'Agriculture, à un an des élections présidentielles, nous attendons :

- une prise de position innovante de votre part pour ces agents qui travaillent dans les UFA, CFA, CFPPA qui attendent depuis plus de 30 ans.
- **L'enseignement supérieur, l'enseignement technique, général et nos lycées maritimes sont aussi dans l'attente de gestes forts.**

Monsieur le ministre de l'Agriculture, face à tous les défis, des apprenants, des personnels et des parents se sentent ignorés et parfois bien seuls.

C'est un engagement personnel que vous nous demandons pour défendre votre, notre Ministère de l'Agriculture.